



Ville de PATAY

Mairie

1, rue Trianon - 45310

☎ : 02 38 80 81 02

☎ : 02 38 80 80 75

✉ : mairie.patay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 09 mars 2016

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 30

I. PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le conseil a choisi comme secrétaire de séance **Mme Marie BECKER**.

L'an deux mil seize, le neuf mars, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Marc LEBLOND, Maire.

Etaient présents : M. Marc LEBLOND, Mme Isabelle ROZIER, M. Frédéric BOET, M. Jean-Luc BEURIENNE, M. Patrice VOISIN, Mme Nadine GUIBERTEAU, Mme Jessica DE MACEDO, M. Gérard QUINTIN, Mme Michelle SEVESTRE, M. Arnaud RAFFARD, Mme Sophie LAURENT, M. Alain VELLARD, Mme Marie BECKER, M. Daniel FOUCAULT, Mme Marie-Christine BOURBON, Mme Laurence COLLIN, Mme Odile PINET, M. Antoine BRUNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. René-Pierre GOURSOT qui a donné pouvoir à M. Marc LEBLOND.

Le quorum étant constaté, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

A - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 janvier 2016 et du CONSEIL MUNICIPAL du 03 février 2016

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 13 janvier 2016. Aucune observation n'est signalée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 03 février 2016. Aucune observation n'est signalée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

A. FINANCES/ PERSONNEL

• Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2015.

Sous la présidence de M. Jean-Luc Jean-Luc BEURIENNE, les résultats du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé sont présentés pour l'année 2015 et repris ci-après, lesquels concordent avec les résultats des comptes de gestion.

1- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 802 770,63 €	2 183 159,28 €	1 339 336,10 €	541 559,55 €
Résultat de l'exercice		380 388,65 €	797 776,55 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 380 388,65€ et un déficit d'investissement de 797 776,55€.

2- BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	202 299,91 €	205 589,86 €	5 435,60 €	38 266,12 €
Résultat de l'exercice		3 289,95 €		32 830,52 €

Soit un excédent de fonctionnement de 3 289,95 € et un excédent d'investissement de 32 830,52€.

3- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	239 510,94 €	248 461,44 €	89 038,78 €	130 269,19 €
Résultat de l'exercice		8 950,50 €		41 257,41 €

Soit un excédent de fonctionnement de 8 950,50€ et un excédent d'investissement de 41 257,41€.

4- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	35 587,51 €	27 512,28 €	92 735,69 €	733 955,87 €
Résultat de l'exercice	8 075,23 €			641 220,18 €

Soit un déficit de fonctionnement de 8 075,23 € et un excédent d'investissement de 641 220,18 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Approuve** les comptes administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexes.

Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2015.

Après avoir approuvé les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé, il convient de procéder à l'approbation des comptes de gestion.

Le trésorier municipal de Patay a communiqué les comptes de gestion 2015 relatifs à ces quatre budgets. Ils constatent toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Le total des opérations effectuées en 2015 dans ces quatre comptes de gestion est conforme à celui des comptes administratifs concernés.

M. Jean-Luc BEURIENNE, adjoint au Maire présente les résultats des comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé repris ci-après :

1- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 802 770,63 €	2 183 159,28 €	1 339 336,10 €	541 559,55 €
Résultat de l'exercice		380 388,65 €	797 776,55 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 380 388,65€ et un déficit d'investissement de 797 776,55€.

2- BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	202 299,91 €	205 589,86 €	5 435,60 €	38 266,12 €
Résultat de l'exercice		3 289,95 €		32 830,52 €

Soit un excédent de fonctionnement de 3 289,95 € et un excédent d'investissement de 32 830,52€.

3- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	239 510,94 €	248 461,44 €	89 038,78 €	130 269,19 €
Résultat de l'exercice		8 950,50 €		41 257,41 €

Soit un excédent de fonctionnement de 8 950,50€ et un excédent d'investissement de 41 257,41€.

4- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	35 587,51 €	27 512,28 €	92 735,69 €	733 955,87 €
Résultat de l'exercice	8 075,23 €			641 220,18 €

Soit un déficit de fonctionnement de 8 075,23 € et un excédent d'investissement de 641 220,18 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Approuve** les comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes.

● **Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2015.**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2015 et les comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2015.

1 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		300 000,00 €		1 258 278,42 €		1 558 278,42 €
Opérations de l'exercice	1 802 770,63 €	2 183 159,28 €	1 339 336,10 €	541 559,55 €	3 142 106,73 €	2 724 718,83 €
Résultat de l'exercice		380 388,65 €	797 776,55 €		417 387,90 €	
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Résultat de clôture		680 388,65 €		460 501,87 €		1 140 890,52 €

Besoin de financement (a)		
Excédent de financement (b)	460 501,87€	
RAR 2015 (c)	258 429,03 €	0,00 €
Besoin de financement (a+c)	258 429,03 €	
Excédent des restes à réaliser		
Besoin total de financement	202 072,84 €	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement de 680 388,65 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 300 000,00 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et 380 388,65 € au R002 résultat de fonctionnement positif reporté.**

Considérant l'excédent d'investissement de 460 501,87 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 460 501,87 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Affecte la totalité de la somme de 300 000,00 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et 380 388,65 € au R002 résultat de fonctionnement positif reporté.**
 - **Affecte la totalité de la somme de 460 501,87 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

2 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		66 165,83 €		143 044,08 €		209 209,91 €
Opérations de l'exercice	202 299,91 €	205 589,86 €	5 435,60 €	38 266,12 €	211 676,37 €	247 796,84 €
Résultat de l'exercice		3 289,95 €		32 830,52 €		36 120,47 €
Résultat de clôture		69 455,78 €		175 874,60 €		245 330,38 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	175 874,60 €

RAR 2015	0 €	0,00 €
----------	-----	--------

Besoin de financement	0,00 €
Excédent des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	0,00 €
Excédent total de financement	175 874,60 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 69 455,78 € et les projets d'investissement budgétés sur l'exercice 2016, il est proposé au conseil municipal **d'affecter 69 455,78 € de l'excédent de fonctionnement au compte R002 résultat positif reporté.**

Considérant l'excédent d'investissement de 175 874,60 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 175 874,60 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Affecte 69 455,78 € de l'excédent de fonctionnement au compte R002 résultat positif reporté.**
 - **Affecte la totalité de la somme de 175 874,60 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

3 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		259 341,49 €		641 671,52 €		901 013,01 €
Opérations de l'exercice	239 510,94 €	248 461,44 €	89 038,78 €	130 296,19 €	328 549,72 €	378 757,63 €
Résultat de l'exercice		8 950,50 €		41 257,41 €		50 207,91 €
Résultat de clôture		268 291,99 €		682 928,93 €		951 220,92 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	682 928,93 €

RAR 2015	0,00 €	0,00 €
----------	--------	--------

Besoin de financement	0,00 €
Excédent des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	682 928,93 €

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 268 291,99 € et l'excédent de la section d'investissement de 682 928,93 €, il est proposé au conseil municipal d'affecter la totalité de la somme de 268 291,99 € au compte R002 Excédent d'exploitation reporté et de reporter au compte R001 solde d'exécution positif reporté, la somme de 682 928,93 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Affecte la totalité de la somme de 268 291,99 € au compte R002 Excédent d'exploitation reporté**
 - **Reporte au compte R001 solde d'exécution positif reporté, la somme de 682 928,93 €.**

4 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00 €	652 292,53 €		652 292,53 €	
Opérations de l'exercice	35 587,51 €	27 512,28 €	92 735,69 €	733 955,87 €	128 323,20 €	761 468,15 €
Résultat de l'exercice	8 075,23 €			641 220,18 €		633 144,95 €
Résultat de clôture	8 075,23 €		11 072,35 €		19 147,58 €	

Besoin de financement Excédent de financement	11 072,35 €	
RAR 2015	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement Excédent des restes à réaliser	0,00 € 0,00 €	
Besoin total de financement Excédent total de financement	11 072,35 €	

Considérant le déficit de la section d'exploitation de 8 075,23 € et le déficit de la section d'investissement de 11 072,35 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 8 075,23 € au compte D002 Déficit d'exploitation reporté et de reporter au compte D001 solde d'exécution négatif reporté, la somme de 11 072,35 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Affecte la totalité de la somme de 8 075,23 € au compte D002 Déficit d'exploitation reporté.**
 - **Reporte au compte D001 solde d'exécution négatif reporté, la somme de 11 072,35 €.**

• Adoption des budgets primitifs 2016 – budgets principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2016 : budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.

1 - BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 021 596,76 €	1 614 997,74 €
Recettes	3 021 596,76 €	1 614 997,74 €

2 - BUDGET ANNEXE EAU

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	275 499,16 €	217 834,62 €
Recettes	275 499,16 €	217 834,62 €

3 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	518 255,41 €	790 221,12 €
Recettes	518 255,41 €	790 221,12 €

4 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	56 918,00 €	21 072,35 €
Recettes	56 918,00 €	21 072,35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Adopte** les budgets commune, eau, assainissement et maison de santé pour l'exercice 2016.

● **Vote des taux 2016 des taxes locales.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'un vote séparé.

Il indique que la majorité des membres de la commission finances souhaite maintenir les taux appliqués en 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- FIXER comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2016 :
 - Taxe d'habitation : 18,85 %
 - Foncier Bâti : 26,17 %
 - Foncier Non Bâti 32,33 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Fixe** comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2016 :
 - Taxe d'habitation : 18,85 %
 - Foncier Bâti : 26,17 %
 - Foncier Non Bâti 32,33 %
 - **Vote** pour l'année 2016 les taux définis ci-dessus.

• Formation des élus.

M. le Maire expose que la loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale. Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il indique qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau des actions suivies et financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront notamment :

- Finances et fiscalité ;
- Vie scolaire et politique sociale ;
- Urbanisme et cadre de vie

M. le Maire informe le conseil municipal sur les formations suivies par les élus en 2015.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Approuve** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus ;
 - **Impute** la dépense correspondante sur les crédits figurants au budget 2016 de la commune chapitre 65 – article 6535.

● **Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.**

M. le Trésorier a adressé au conseil municipal un état de taxes et produits irrécouvrables qui n'ont pu être -comme le nom l'indique - recouverts pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuites.

Ces sommes n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées et il convient donc afin de régulariser la comptabilité communale de les admettre en non-valeur.

Année	Budget	Motifs	Montants
2012 – T59	Commune	Loyer Studio ELIPS SIGNS	180,25 €
2012 – T405	Commune	Loyer Studio ELIPS SIGNS	180,25 €
2013 – T9	Commune	Loyer Studio ELIPS SIGNS	92,11 €
TOTAL	COMMUNE		452,61 €
2012 – R1-103	Assainissement	Facture d'assainissement ELIPS SIGNS	409,50 €
2012 – R1-104	Assainissement	Facture d'assainissement ELIPS SIGNS	5,25 €
2012 – R10-208	Assainissement	Facture d'assainissement ELIPS SIGNS	115,50 €
2013 – R3-216	Assainissement	Facture d'assainissement ELIPS SIGNS	514,96 €
2013 – R3-217	Assainissement	Facture d'assainissement ELIPS SIGNS	150,88 €
TOTAL	ASSAINISSEMENT		1 196,09 €
2011 – T10	Eau	Facture d'eau ELIPS SIGNS	12,46 €
2012 – R1-124	Eau	Facture d'eau ELIPS SIGNS	343,98 €
2012 – R1-125	Eau	Facture d'eau ELIPS SIGNS	4,41 €
2012 – R18-236	Eau	Facture d'eau ELIPS SIGNS	178,02 €
2013 – R5-259	Eau	Facture d'eau ELIPS SIGNS	489,84 €
2013 – R5-260	Eau	Facture d'eau ELIPS SIGNS	224,52 €
TOTAL	EAU		1 253,23 €

Le montant nécessaire sera à l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes » du budget Commune et à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » des budgets Assainissement et Eau 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS,
 - **Admet** en non-valeur à l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes » les créances reprises dans le tableau ci-dessus.

● **Exposition FRMJC.**

Du lundi 18 avril 2016 au samedi 23 avril 2016, la F.R.M.J.C. (Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture) propose à la commune de Patay d'accueillir une exposition itinérante de culture scientifique et technique interactive, accessible aux scolaires comme au grand public, intitulée «De la Terre à l'Univers».

Lors de la séance du 09 septembre 2015, le conseil municipal a :

- **accepté** la formule n° 1 proposée par la FRMJC pour la somme de 1 700,00 € à charge de la commune ;
- **fixé** à 2,00 € un droit d'entrée par élève des écoles ne faisant pas partie du regroupement scolaire.

L'installation d'un Cosmorium gonflable pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes par séance, qui permet de créer des animations, de visualiser le mouvement des planètes, et de réaliser des simulations équivalentes à celle que l'on trouve à la Géode ou au Futuroscope de Poitiers avait été soumise à l'avis du conseil municipal qui a sursis à statuer dans l'attente de la communication du coût supplémentaire de cette animation.

La FRMJC Région Centre indique que le coût global d 4 000,00 € est supporté par ERDF pour un montant de 1 000,00 €, par la Région Centre pour un montant de 250,00 €, le solde de 2 750,00 € étant à régler par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE,
 - **Décide** de l'installation du Cosmorium dans les conditions financières décrites ci-dessus ;

• Maison de santé : autorisation de signature d'avenants aux baux professionnels.

M. le Maire rappelle les termes de la délibération n°21-2014 autorisant la signature des baux professionnels concernant la maison de santé dans les conditions suivantes :

- Cabinet du kinésithérapeute : 720,00 € HT soit 864,00 € TTC
- Cabinet des infirmières : 283,33 € HT soit 340,00 € TTC
- Cabinet du podologue : 238,33 € HT soit 286,00 € TTC
- Cabinet du dentiste : 889,17 € HT soit 1 067,00 € TTC
- Cabinet médecin n°1 : 267,17 € HT soit 323,00 € TTC
- Cabinet médecin n°2 : 287,50 € HT soit 345,00 € TTC
- Cabinet service extérieur : 260,83 € HT soit 313,00 € TTC

Soucieux du maintien au sein du pôle paramédical des professionnels de santé, la commune a souhaité tenter de répondre à la demande des locataires qui souhaitent que le montant de leur loyer soit revu à la baisse.

Pour ce faire, la commune a décidé de réaménager le prêt concernant la maison de santé en allongeant sa durée pour permettre d'en réduire l'annuité.

La prise en compte de ce réaménagement sera effective à compter du 30 mars 2016.

M. le Maire propose de rédiger des avenants aux contrats en cours et de fixer le montant des loyers comme suit à compter du 1^{er} avril 2016, les autres conditions des baux étant inchangées :

- Cabinet du kinésithérapeute : 575,00 € HT soit 690,00 € TTC
- Cabinet des infirmières : 226,67 € HT soit 272,00 € TTC
- Cabinet du podologue : 190,00 € HT soit 228,00 € TTC
- Cabinet du dentiste : 710,00 € HT soit 852,00 € TTC
- Cabinet médecin n°1 : 215, € HT soit 258,00 € TTC
- Cabinet médecin n°2 : 230,00 € HT soit 276,00 € TTC
- Cabinet service extérieur : 208,33 € HT soit 250,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré par 16 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,
 - **Approuve** la rédaction d'avenants en diminution de loyer mensuel pour les baux octroyés au professionnels ci-dessus indiqués ;
 - **Autorise** M. le Maire à signer ces avenants ;
 - **Autorise** M. le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

● **Modification du tableau des effectifs.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- **la création** d'un emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet avec en parallèle la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} Classe à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent,
 - **Décide** d'adopter la création de l'emploi ainsi proposée.
 - **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois sont inscrits au budget.

III. QUESTIONS DIVERSES (affaires non délibératives).

Communications :

M. le Maire :

- indique qu'il a rencontré Messieurs VALERO et ABRAHAM et les professionnels de santé à des moments différents pour aborder des sujets concernant la demande de baisse des loyers et charges du pôle paramédical et sur la manière de procéder pour voir s'installer de nouveaux médecins à Patay. La pharmacie a décidé de faire appel à un « chasseur de tête » (coût : environ 20 K€). M. le Maire propose que la commune participe à cette initiative. Une majorité d'élus est favorable à cette proposition qui suppose aussi un loyer gratuit de 6 mois ;
- informe de l'invitation pour le 11 mars donnée par Mme LE NY ;
- informe de l'intervention de M. Hubert ABRAHAM concernant l'acquisition du 3 place de la Halle ;
- informe de la reprise du café du centre pour la même activité par un habitant de la commune ;
- indique que entreprise d'électricité est intervenue afin de faire des propositions pour remédier aux dysfonctionnement de l'éclairage place de l'Eglise.
- informe de la décision de M. Bernard OIFFER de réaliser la mise en sécurité du site CHANTOPAC.

Mme Marie-Christine BOURBON :

- indique que la balayeuse n'effectue jamais le nettoyage total des caniveaux à Lignerolles et que la balayeuse n'est pas passée cette semaine.

Mme Michelle SEVESTRE :

- indique que la société AGRIMAT souhaiterait pouvoir disposer de jardinières préparées par la commune comme c'est le cas pour les commerçants du centre bourg. M. le Maire indique que l'idée d'origine était de fleurir le cœur de village mais que l'idée sera étudiée en commission.

M. Alain VELLARD :

- indique qu'il a rencontré des jeunes de Coinces qui pourraient faire une animation musicale à l'occasion de la fête du 14 juillet.
- propose de créer une sanisette destinée aux chiens.
- souhaite que la piste cyclable soit remise en état jusqu'à Lignerolles.

Mme Odile PINET :

- demande que l'éclairage public devant chez M. CASSONET soit remis en état.
- demande que la réunion à venir avec la SNCF fasse l'objet d'une préparation en commission afin d'avoir des propositions cohérentes et solidaires. Il faut que les propositions faites ne portent pas préjudice aux commerces.
- concernant nos Sapeurs-Pompiers Volontaires, Mme PINET a rencontré M. Roberto FUENTES et indique que la commune pourrait récupérer à minima 1 500 € en conventionnant avec le SDIS45.
- indique que le compte administratif de la commune fait mention d'une dépense de 300 € pour de la documentation achetée à APPROLYS : souhaite savoir de quoi il s'agit.

Mme Sophie LAURENT :

- demande de refaire les poteaux et chaînes devant l'église. M. le Maire indique que des devis seront faits dans le courant de l'année et des réparations ensuite.

M. Gérard QUINTIN :

- demande l'état d'avancement des travaux de réparations des toitures des bâtiments communaux. M. le Maire répond que les ateliers, la maison des associations, la salle des fêtes et l'ancien local des pompiers restent à faire.

Mme Nadine GUIBERTEAU :

- recherche une trentaine de vieilles chaises.
- informe de l'absence de lumières dans les vestiaires du foot (partie ancienne des douches).
- se demande si les travaux de désamiantage du gymnase se font bien dans les règles de l'art et conformément à la réglementation en vigueur.

Mme Marie BECKER :

- demande où en est le projet d'acquisition d'un radar pédagogique. M. le Maire répond qu'il faut commencer par faire des devis et qu'il va se renseigner sur les subventions éventuelles.
- indique qu'une partie des marches de la salle des fêtes est à re-sceller et que l'ensemble des marches et du parvis sont très sales.

Mme Isabelle ROZIER :

- informe d'une demande d'un professionnel pour constituer un dossier de reprise de la charcuterie.

La séance du conseil municipal est levée à 23h15.

M. M. LEBLOND

Mme I. ROZIER

M. P. VOISIN

M. J-L. BEURIENNE

Mme N. GUIBERTEAU

Mme J. DE MACEDO

Mme M. SEVESTRE

Mme M. BECKER

M. F. BOET

Mme M-C BOURBON

M. G. QUINTIN

Mme S. LAURENT

M. A. RAFFARD

M. D. FOUCAULT

M. Alain VELLARD

Mme Odile PINET

Mme L. COLLIN

M. A. BRUNEAU